

Dossier PC04623822S0002

Déposé le 13/05/2022

Par Habitant	EKF PARC SOLAIRE DONGAY	Références cadastrales AL-0053, AL-0059, AL-0057, AL-0062, AL-0066, AL-0052, AL-0064, AL-0063, AL-0051, AL-0061, AL-0056, AL-0060, AL-0070, AL-0054, AL-0073, AL-0069, AL-0068, AL-0050, AL-0071, AL-0065, AL-0055, AL-0067, AL-0058, AL-0072
Pour un Projet situé à	CAUSSE DE DONGAY 46500 RIGNAC	Surface du terrain 215200 m ²

Cet avis doit être transmis au service ADS de la CC CAUVALDOR dans les 15 jours suivants la réception de la demande en mairie (1)

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT**1.1 DOCUMENTS D'URBANISME**
 P.O.S P.L.U Carte Communale P.L.U Intercommunal Secteur ABF
Zonage : **Aucun zonage d'urbanisme n'affecte le terrain****1-2 OBSERVATIONS DU MAIRE**

- Y a-t-il à proximité des bâtiments générant des nuisances (élevages, installations classées, sources de bruit...)?

 NON OUI Lesquels ?

Distance par rapport au projet : m

- Y a-t-il à proximité des habitations susceptibles d'être exposées aux éventuelles nuisances engendrées par le projet ?

 NON OUI Distance par rapport au projet : m

- Avez-vous connaissance de risques particuliers auxquels la future construction pourrait être soumise du fait de la nature ou de la situation du terrain ?

 NON OUI Lesquels ?

- Le terrain est-il situé dans un lotissement ?

 NON OUI Lequel ?**2. AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN**

LE TERRAIN CI-DESSUS EST/OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :

Equipements publics et (ou) privé	Desservi : capacité		Non desservi		Sera desservi Par quel concessionnaire et dans quel délai ?	Dates et Services gestionnaires consultés pour avis sur desserte en équipement public
	suffisante	Insuf- fisante	(2)	Longueur en m		
VOIRIE Voirie publique : <input checked="" type="checkbox"/> VC <input type="checkbox"/> RD <input type="checkbox"/> Ch. Expl. <input type="checkbox"/> CR Accès existant : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Voirie privée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
EAU POTABLE Réseau public Réseau privé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
ASSAINISSEMENT Réseau public : Unitaire <input type="checkbox"/> séparatif <input type="checkbox"/> Le réseau est-il raccordé à la station	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

d'épuration : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Capacité de la station :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Réseau Eaux pluviales : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
ELECTRICITE Basse tension	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
SECURITE INCENDIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Les constructions peuvent-elles être desservies par un réseau assurant la lutte contre l'incendie conformément à la réglementation en vigueur : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
ASSAINISSEMENT AUTONOME oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			- dans le cas d'un Certificat d'Urbanisme : l'avis du maire portant sur l'aptitude du terrain à accueillir un tel dispositif - dans le cas d'un permis de construire ou d'un lotissement : l'avis du maire sur le dispositif prévu dans la demande

(1) Cet avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas parvenu au service ADS dans le mois de réception de la demande. Il doit être dûment motivé s'il est défavorable.

(2) Le terrain est desservi si le réseau existe au droit de sa façade (même si une traversée de chaussée est nécessaire). Si le terrain n'est pas desservi préciser la distance entre la façade du terrain et l'extrémité du réseau existant.

3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

LE PROJET SUSVISE DOIT-IL ETRE ASSUJETTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES :

Participation pour Voirie et réseaux (PVR) * mise en place avant le 31/12/2014

Délibération de principe du :

Délibération spécifique du :

Montant à mettre à la charge du propriétaire du terrain (en €) :

Si une convention a été signée avec le propriétaire du terrain : date de convention :

Plan Urbain Partenarial (PUP)

Date de la convention :

Périmètre :

Date d'affichage :

Durée de l'exonération de la Taxe d'Aménagement (TA) :

Taux de la TA applicable sur la Commune : RIGNAC Si Sectorisation : Nom du Secteur : Taux applicable : 1.00%


- Ces participations pour être exigibles doivent être mentionnées dans l'arrêté d'autorisation de construire ou de lotir (article L.332.28 du code de l'urbanisme). Le montant à prescrire et la date des délibérations doivent impérativement être renseignés.

4. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

Aspect extérieur et abords	Observations du Maire sur l'aspect extérieur du projet (toitures, façades, clôtures), et son intégration dans l'environnement (plantations, accès, etc...) et l'aménagement des abords :
	Y-a-t'il lieu d'imposer des prescriptions spéciales ? Lesquelles ?
Aires de Stationnement	Observations du Maire :

5. AVIS DU MAIRE

<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE (nature et motifs des prescriptions s'il y a lieu) :	Date : 13/05/2022
<input type="checkbox"/> DEFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations figurant aux rubriques ci-dessus) :	LE MAIRE J. LAONAYROU



**SURIS A STATUER**

(dans le cas où le document d'urbanisme est en cours d'élaboration ou de révision)